INTERNATIONAL TRIBUNAL FOR THE LAW OF THE SEA

REPORTS OF JUDGMENTS, ADVISORY OPINIONS AND ORDERS

CASE CONCERNING LAND RECLAMATION BY SINGAPORE IN AND AROUND THE STRAITS OF JOHOR (MALAYSIA v. SINGAPORE) List of cases: No. 12

ORDER OF 10 SEPTEMBER 2003

2003

TRIBUNAL INTERNATIONAL DU DROIT DE LA MER

RECUEIL DES ARRÊTS, AVIS CONSULTATIFS ET ORDONNANCES

AFFAIRE RELATIVE AUX TRAVAUX DE POLDÉRISATION PAR SINGAPOUR À L'INTÉRIEUR ET À PROXIMITÉ DU DÉTROIT DE JOHOR (MALAISIE c. SINGAPOUR) Rôle des affaires : No. 12

ORDONNANCE DU 10 SEPTEMBRE 2003

Official citation:

Land Reclamation in and around the Straits of Johor (Malaysia v. Singapore),
Order of 10 September 2003, ITLOS Reports 2003, p. 4

Mode officiel de citation:

Travaux de poldérisation à l'intérieur et à proximité du détroit de Johor (Malaisie c. Singapour), ordonnance du 10 septembre 2003, TIDM Recueil 2003, p. 4

10 SEPTEMBER 2003 ORDER

CASE CONCERNING LAND RECLAMATION BY SINGAPORE IN AND AROUND THE STRAITS OF JOHOR (MALAYSIA v. SINGAPORE)

AFFAIRE RELATIVE AUX TRAVAUX DE POLDÉRISATION PAR SINGAPOUR À L'INTÉRIEUR ET À PROXIMITÉ DU DÉTROIT DE JOHOR (MALAISIE c. SINGAPOUR)

> 10 SEPTEMBRE 2003 ORDONNANCE

4

TRIBUNAL INTERNATIONAL DU DROIT DE LA MER



ANNÉE 2003

Le 10 septembre 2003

Rôle des affaires : No. 12

AFFAIRE RELATIVE AUX TRAVAUX DE POLDÉRISATION PAR SINGAPOUR À L'INTÉRIEUR ET À PROXIMITÉ DU DÉTROIT DE JOHOR

(MALAISIE c. SINGAPOUR)

DEMANDE EN PRESCRIPTION DE MESURES CONSERVATOIRES AU TITRE DE L'ARTICLE 290, PARAGRAPHE 5, DE LA CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LE DROIT DE LA MER

ORDONNANCE

Présents: M. NELSON, Président; M. VUKAS, Vice-Président;

MM. CAMINOS, MAROTTA RANGEL, YANKOV, YAMAMOTO, KOLODKIN, PARK, BAMELA ENGO, MENSAH, CHANDRASEKHARA RAO, AKL, ANDERSON, WOLFRUM, TREVES, MARSIT, NDIAYE, JESUS, XU,

COT, LUCKY, juges; M. GAUTIER, Greffier.

LE TRIBUNAL,

Ainsi composé,

Après délibération en chambre du conseil,

Vu l'article 290, paragraphe 5, de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (ci-après « la Convention »),

5 TRAVAUX DE POLDÉRISATION À L'INTÉRIEUR ET À PROXIMITÉ DU DÉTROIT DE JOHOR (ORDONNANCE DU 10 SEPTEMBRE 2003)

Vu l'article 27 du Statut du Tribunal,

Vu les articles 45 et 90, paragraphe 2, du Règlement du Tribunal,

Vu la notification et l'exposé des conclusions adressés par la Malaisie à Singapour le 4 juillet 2003, instituant la procédure arbitrale prévue à l'annexe VII de la Convention,

Vu la demande en prescription de mesures conservatoires présentée au Tribunal par la Malaisie le 5 septembre 2003 au titre de l'article 290, paragraphe 5, de la Convention,

Ayant recueilli les vues des parties,

Fixe au 25 septembre 2003 la date de l'ouverture de la procédure orale;

Réserve la suite de la procédure.

Fait en français et en anglais les deux textes faisant également foi, dans la Ville libre et hanséatique de Hambourg, le dix septembre deux mille trois, en trois exemplaires, dont l'un restera déposé aux archives du Tribunal et les autres seront transmis respectivement au Gouvernement de la Malaisie et au Gouvernement de Singapour, respectivement.

Le Président, (Signé) L. Dolliver M. Nelson.

Le Greffier, (Signé) Philippe Gautier.